

nous sommes débarrassés en 1950—une évaluation sur la base de ce qu'ils obtiennent de l'État. Le ministre dit que l'évolution est différente—qu'il s'agit d'une évaluation des besoins au lieu d'une évaluation des ressources. Il dit que ces gens pourraient même peut-être obtenir plus d'argent en vertu de cet arrangement qu'au moyen d'une hausse générale.

• (9.40 p.m.)

Je mets l'accent sur le fait qu'il ne s'agit que d'une probabilité. Cela dépend de la province qui prend l'initiative. Cela dépend comment la province juge l'argent dont elle dispose et dans quels domaines elle entend le dépenser. Mais, même si des fonds sont disponibles pour augmenter les pensions des retraités, j'affirme que la question de remettre en vigueur une évaluation des ressources ou des besoins est une mesure rétrograde pour le Canada.

L'une des plus importantes mesures prises par ce Parlement a été l'élimination de l'évaluation des ressources quant à la pension de la sécurité de la vieillesse qui était alors accordée à 70 ans et dont l'âge d'admissibilité se rapproche petit à petit de 65 ans. Mais dans cette mesure relative à l'assistance publique du Canada, le gouvernement s'oppose à toutes les prières présentées de ce côté-ci de la Chambre, par mon bon ami de Brantford, et par d'autres aussi du caucus libéral visant l'augmentation du taux uniforme des prestations de la pension de la sécurité de la vieillesse, et affirme: Non, nous offrirons un supplément de bien-être en nous fondant sur l'évaluation des besoins.

Peu importe le secours que les personnes dans le besoin obtiendront relativement à la somme d'argent proposée dans cette mesure, car à mon avis, nous nous repentirons le jour où nous mettrons de nouveau en vigueur l'évaluation pour les retraités. Dans sa déclaration, hier soir, le ministre a affirmé qu'aucun pays industrialisé au monde n'a pu résoudre ce problème sans assistance sociale, et il a signalé que l'on peut venir en aide aux personnes âgées de trois façons différentes: pensions uniformes, assurance sociale, assistance sociale.

Le ministre a déclaré que la façon d'appliquer le programme à taux uniforme et le programme d'assurance importait peu, car il était impossible d'échapper au programme d'assistance sociale. Je félicite le ministre pour avoir signalé, et en réalité je cite ses paroles, que nous devrions réduire notre recours à l'assistance sociale.

Mais à mon avis, même en admettant que les arguments qu'il a utilisés soient valables, et je n'abonde pas dans son sens, il ne met

pas en pratique ses théories en vertu desquelles nous devrions moins compter sur l'assistance publique, car il laisse la pension de vieillesse à \$75 par mois, obligeant de ce fait presque toutes les personnes âgées à compter sur l'assistance publique. A part cela, je me demande si le ministre se rend compte de la critique qu'il a faite hier soir au sujet du régime de pensions du Canada. Je ne parle pas comme quelqu'un qui se serait opposé au régime de pensions du Canada. J'ai lutté en sa faveur plus farouchement que certains députés libéraux et j'ai insisté pour que la Chambre n'ajourne pas avant d'adopter cette mesure.

Une des choses que les libéraux n'ont cessé de nous seriner pendant les élections, avant leur arrivée au pouvoir, et qui a servi d'aliment à leur propagande sur le régime de pensions du Canada, c'est que l'association du régime de pensions du Canada et de la pension de vieillesse donnerait des revenus suffisants aux Canadiens retraités. Hier soir, le ministre s'est levé et a dit: «Non, il n'est pas possible de faire cela. Le programme à taux uniforme et le programme d'assurance ne suffisent pas. Nous devons compter sur l'assistance publique à titre de supplément.»

Je déclare qu'en faisant ce commentaire, le ministre a critiqué le régime de pensions du Canada, qui n'est pas conforme à toute les promesses que ses défenseurs avaient faites, et aussi la loi sur la sécurité de la vieillesse, qui ne donne pas plus que les \$75 actuels par mois. Malgré le fait qu'il nous engage à moins compter sur l'assistance publique, je lui dis qu'à l'aide de cette mesure il demande aux personnes âgées de compter davantage sur l'assistance publique, parce que les personnes dont nous parlons ne peuvent pas se rabattre sur le régime de pensions du Canada. Tout ce qu'elles ont, ce sont les prestations à taux uniforme.

Le ministre leur dit: «Nous ne pouvons rien faire pour vous en vertu du régime de pensions du Canada, parce que cette mesure législative n'a pas été conçue pour vous, et nous ne pouvons rien faire pour vous en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse parce que le ministre des Finances (M. Sharp) ne veut pas nous donner l'argent nécessaire pour augmenter la pension. La seule chose que vous puissiez faire c'est de vous en remettre à l'assistance publique qui sera fournie après une évaluation des ressources, comme auparavant.»

Soit, l'enquête est désignée autrement. On l'a améliorée quelque peu, mais on oblige quand même nos vieillards à compter sur l'assistance sociale pour vivre. Cet aspect de la mesure me permet de louer ce soir les avantages qu'elle comporte et de dire aussi qu'elle renferme une disposition rétrograde